



HEADQUARTERS | SIÈGE | NEW YORK, NY 10017
TÉL.: + 212 963 1234 | seniorleadershipvacancies@un.org

RÉFÉRENCE : EOSG/SLA/2025/9

Prolongation de la date limite de dépôt des dossiers de candidature : 12 janvier 2026

Secrétaire exécutif(tive) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO)

Le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies recevra avec intérêt toute candidates pour le poste de Secrétaire exécutif(tive) de la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO). Le (la) titulaire a rang de secrétaire général(e) adjoint(e). Le poste est basé à Beyrouth (Liban).

Le (la) Secrétaire exécutif(tive) de la CESAO est membre du [Conseil de direction](#) du Secrétaire général et, à ce titre, donne l'exemple en incarnant les valeurs (inclusion, intégrité, humilité et humanité) et en ayant les comportements (nouer des relations et collaborer ; analyser et planifier ; obtenir des résultats suivis d'effets bénéfiques ; apprendre et développer ses compétences ; s'adapter et innover) énoncés dans le Référentiel de valeurs et de comportements de l'Organisation des Nations Unies et les comportements souhaités décrits dans le [modèle de leadership du système des Nations Unies](#). Il (elle) est également membre du [Groupe des Nations Unies pour le développement durable](#), qui oriente, soutient, suit et supervise la coordination des activités des Nations Unies en matière de développement dans 162 pays et territoires.

Contexte

Crée en 1973 en application de la résolution 1818 (LV) du Conseil économique et social et renommée en vertu de la résolution 69/1985 du Conseil, la Commission, une des cinq commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, est chargée d'appuyer le développement économique et social de ses pays membres en vue de la réalisation du Programme 2030 et des objectifs qui y sont énoncés, de promouvoir les échanges et la coopération entre ces pays et d'encourager l'échange d'informations sur leurs expériences, les pratiques exemplaires et les enseignements qui ont été tirés, l'objectif étant de réaliser l'intégration régionale et de favoriser les échanges entre l'Asie occidentale et d'autres régions, en sensibilisant l'opinion mondiale à la situation et aux besoins des pays membres.

On trouvera de plus amples informations sur la CESAO dans la circulaire du Secrétaire général ST/SGB/2010/7 et à l'adresse suivante : <https://www.unescwa.org/>

Les candidatures doivent être déposées le lundi 12 janvier 2026 (à 23 h 59 heure de New York) au plus tard, via le site Web suivant :

<https://www.un.org/sg/fr/vacancies/index.shtml>,

au moyen du formulaire relatif aux postes de haute direction à pourvoir.

Chaque candidature sera traitée en toute confidentialité. Les candidat(e)s présélectionné(e)s seront contacté(e)s directement et feront l'objet d'une évaluation ; leurs antécédents et références seront vérifiés, y compris pour tout ce qui touche au respect des droits humains et aux conflits d'intérêts.

Fonctions et responsabilités

Le (la) Secrétaire exécutif(tive) rend compte au (à la) Secrétaire général(e) et est responsable de toutes les activités de la CESAO ainsi que de son administration. Ses principales fonctions sont les suivantes :

- Aider et conseiller le (la) Secrétaire général(e) pour tout ce qui concerne le développement économique et social en Asie occidentale et fait fonction, au secrétariat, d'agent(e) de liaison en la matière ;
- Représenter le (la) Secrétaire général(e) dans le cadre de missions spéciales concernant des questions de politique économique et sociale en Asie occidentale ;
- Définir des stratégies générales pour l'élaboration et la mise en œuvre du programme de travail de la CESAO, et maintenir des contacts étroits avec les représentantes et représentants des États membres et membres associés, ainsi qu'avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales et non gouvernementales ;
- Être responsable de la sécurité du personnel des Nations Unies, des locaux et des biens se trouvant dans l'enceinte du complexe de la CESAO ainsi que de la mise en œuvre des politiques établies de l'Organisation en matière de sûreté et de sécurité ;
- Promouvoir le développement économique et social par la coopération et l'intégration régionales et sous-régionales ;
- Contribuer à apporter aux problèmes et aux cadres de discussion mondiaux la perspective de la région et relayer les préoccupations mondiales auprès de la région et de la sous-région ;
- Fournir des informations de fond et des services consultatifs, et discuter des questions et préoccupations relevant de la Commission avec les représentantes et représentants des États membres, les membres des organes délibérants, les autres départements et bureaux du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, les institutions spécialisées, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, les personnes œuvrant dans les domaines concernés et les médias, selon les besoins ;
- Définir, en fonction des besoins et des priorités de la région, les grandes stratégies et les activités de coopération pour le développement qui, à l'échelon régional et sous-régional, doivent orienter l'élaboration et l'exécution du programme de travail de la Commission ;

- Veiller à la prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des activités mises en œuvre par la CESAO en évaluant les conséquences pour les femmes et pour les hommes, pour les filles et pour les garçons de toute mesure envisagée (politiques, programmes) dans tous les domaines et à tous les niveaux, et créer un climat propice à l'égalité des genres, à l'inclusion et à la communication entre les membres du personnel et avec le reste de l'Organisation ;
- Exercer une direction collaborative en contribuant à la mise en place des priorités stratégiques à l'échelle du système, à la formulation de politiques communes et à la prise de décisions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, ainsi qu'à la mise en œuvre de politiques ou d'orientations normatives à l'échelle du système pour les intégrer aux activités de développement durable des Nations Unies ;
- Apporter son concours, sur les plans technique et consultatif, à la réforme du système des Nations Unies et veiller à ce que la CESAO mette en œuvre les propositions de réforme du Secrétaire général et les décisions du Comité exécutif, du Conseil de direction et du Conseil des chefs de secrétariat, ainsi que les décisions du Groupe des Nations Unies pour le développement durable ;
- Participer aux réunions statutaires ordinaires que tient le (la) Vice-Secrétaire général(e) avec les secrétaires exécutif(ve)s des commissions économiques régionales, et aux réunions auxquelles le (a) Directeur (trice) de Cabinet convie les secrétaires exécutif(tive)s des commissions économiques régionales au sujet des questions de gestion ;
- S'acquitter de toute autre tâche spéciale ou mission qui pourrait lui être confiée par le Secrétaire général.

Qualifications et compétences recherchées

Le Secrétaire général recherche une personne :

- Ayant déjà occupé des postes de direction et ayant une vision stratégique et une aptitude avérée à diriger des organismes complexes (organismes intergouvernementaux, organisations non gouvernementales internationales ou entreprises multinationales du secteur privé) et à piloter la transformation ;
- Ayant une maîtrise intellectuelle avérée dans un ou plusieurs des domaines suivants – politiques économiques et financières internationales, politiques macroéconomiques, commerce, investissements et innovation ou statistiques – dans le contexte du développement durable, et ayant une expérience avérée de l'obtention de résultats à fort impact ;
- Ayant la capacité avérée de faire preuve de créativité, de proposer de nouvelles idées et de prendre l'initiative de recourir à de nouvelles méthodes de travail axées sur le décloisonnement entre action humanitaire, développement et recherche de la paix, dans le souci de s'attaquer aux facteurs de conflit, de lutter contre les changements climatiques, d'appuyer l'action humanitaire et de favoriser des institutions, des

ressources et des moyens de résilience efficaces, en faisant appel aux complémentarités et aux synergies, afin de parvenir à un développement et une paix durables pour tous et toutes ;

- Ayant démontré sa capacité de fixer des normes claires de responsabilité, de probité, de rentabilité, de gestion des risques et de tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption, d'assurer une gestion financière saine et transparente et d'améliorer constamment l'action concrète, l'efficience et l'efficacité de la CESAO et les résultats à l'échelle du système ;
- Ayant une expérience avérée de la gestion du changement dans des organismes complexes et de l'exécution de projets aux niveaux régional, national ou international, capable de mobiliser des moyens et ayant d'excellentes qualités sur les plans politique et diplomatique, et la capacité de diriger une organisation novatrice, dynamique, respectueuse de la diversité et très performante ;
- Ayant démontré qu'elle savait travailler, en bonne intelligence, dans une équipe multiculturelle, établir de bonnes relations de travail à l'intérieur comme à l'extérieur de l'organisme qui l'employait et protéger les femmes et les jeunes et leur donner des moyens d'action ;
- Apte à susciter, favoriser et renforcer la confiance et à obtenir un consensus et à mener avec efficacité des campagnes et des projets associant des personnes d'horizons divers et un vaste éventail d'organisations, et ayant démontré qu'elle savait travailler en partenariat avec des acteurs nationaux et internationaux pour ouvrir des possibilités concevoir des solutions aux principaux problèmes de développement économique et social en Asie occidentale ;
- Démontrant un fort attachement aux valeurs et principes qui régissent l'action de l'Organisation des Nations Unies et ayant une bonne connaissance du système des Nations Unies, notamment du contexte et de la problématique propres au maintien de la paix, aux changements climatiques, aux droits humains, à l'aide humanitaire et au développement ;
- Ayant démontré sa volonté de travailler en collaboration étroite avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour mobiliser l'appui des États Membres et faire ainsi avancer le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et ayant une connaissance ou une expérience approfondie des grandes questions de développement économique et social en vue de promouvoir des politiques et des stratégies en faveur du développement de l'Asie occidentale ;
- Sachant communiquer, ayant de l'entregent, sachant convaincre, motiver et influencer les parties prenantes de façon que les stratégies porteuses de transformation soient exécutées plus rapidement et que les engagements pris soient tenus, sachant défendre avec force et conviction tous les aspects des questions relatives au développement économique et social en Asie occidentale et du programme de développement durable au sens large, dans le monde entier et dans le système des Nations Unies.

Connaissances linguistiques :

L’anglais et le français sont les langues de travail de l’ONU. Pour le poste à pourvoir, la maîtrise de l’anglais et de l’arabe est exigée. La connaissance pratique du français ou d’une autre langue officielle de l’Organisation est un atout.

Vérification des antécédents en matière de respect des droits humains

Tout(e) candidat(e) postulant à titre individuel et ayant été présélectionné(e) devra attester sur l’honneur qu’il (elle) n’a pas commis d’infraction pénale, notamment d’actes d’exploitation et d’atteintes sexuelles, ni été condamné(e) ou poursuivi(e) pour une telle infraction, et n’a nullement été impliqué(e), du fait de quelque action ou omission, dans la perpétration d’actes qui constituent des violations du droit international des droits humains ou du droit international humanitaire, notamment des faits d’exploitation et d’atteintes sexuelles.

Conflits d’intérêts

Les fonctionnaires de l’Organisation des Nations Unies doivent faire preuve des plus hautes qualités de travail, de compétence et d’intégrité. Il incombe aux cadres supérieur(e)s, en particulier, de donner l’exemple pour faire observer les normes de déontologie de l’Organisation.

Il y a conflit d’intérêts lorsque, du fait de quelque action ou omission de sa part, l’intérêt personnel du (de la) fonctionnaire vient nuire à l’exercice de ses fonctions ou compromet son intégrité, son indépendance et son impartialité. Un risque de conflit d’intérêts peut découler de l’exercice, par le (la) fonctionnaire, d’une profession ou d’un emploi en dehors de l’Organisation, de sa participation à des activités extérieures, y compris politiques, de son acceptation de quelque don, distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération provenant de sources extérieures à l’Organisation, ou de ses placements financiers. Le (la) fonctionnaire ne peut notamment accepter d’aucun gouvernement ni distinction honorifique, décoration, faveur ou rémunération ni don quelconques (art. 1.2 j) du Statut du personnel).

Les cadres supérieur(e)s sont tenu(e)s de signaler sans délai à l’Organisation tout conflit d’intérêts, réel ou supposé. Afin d’éviter toute influence familiale, tout traitement préférentiel ou tout conflit d’intérêts, réels ou supposés, pouvant découler de telles situations, le Règlement du personnel de l’ONU dispose que l’Organisation n’engage ni les père et mère, ni les fils, fille, frère ou sœur du (de la) fonctionnaire (disposition 4.7 a) du Règlement du personnel).

Les candidat(e)s présélectionné(e)s sont tenu(e)s de remplir une déclaration d’intérêts, qui permettra de déceler d’éventuels conflits d’intérêts avant leur recrutement et de prévenir et gérer en amont, dans la mesure du possible et en temps utile, les situations dans lesquelles leurs intérêts personnels pourraient entrer en conflit ou sembler en conflit avec ceux de l’Organisation des Nations Unies, s’ils (si elles) étaient nommé(e)s au poste faisant l’objet de la présente note.

Le 24 décembre 2025